



L'association **ECEP51** – Environnement Champenois en Péril est un réseau associatif regroupant des associations locales engagées dans la protection de l'environnement, des paysages, de la biodiversité, du patrimoine et du cadre de vie en Champagne et dans le Grand Est. Elle agit depuis plusieurs années dans le cadre des enquêtes publiques, du débat public et du dialogue avec les élus et les services de l'État. ECEP51 est membre de réseaux nationaux et interrégionaux, notamment le Réseau Énergies Terre & Mer (RETM), et défend une approche pragmatique, scientifique et territorialisée des politiques énergétiques, fondée sur l'intérêt général et non sur des logiques industrielles ou financières.

Contact : ECEP51

contact@ecep51.fr

<https://ecep51.fr>

RNA : W512005615

Le point de vue Du réseau associatif ECEP51 Environnement Champenois En Péril

EN BREF.

Le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) 2025-2040 présenté par RTE repose sur des hypothèses de consommation, de production et d'investissements qui ne correspondent plus aux réalités énergétiques, économiques, environnementales et territoriales de la France. Fondé sur un scénario de forte électrification et sur la poursuite d'un développement massif des énergies renouvelables électriques intermittentes (éolien terrestre et en mer, photovoltaïque au sol), ce schéma conduit à un surdimensionnement du réseau, à des coûts publics considérables et à des impacts environnementaux et sanitaires insuffisamment évalués.

L'association ECEP51 considère que la France est déjà en situation de surproduction structurelle d'électricité, avec une électricité parmi les plus décarbonées au monde, et que l'enjeu principal n'est pas d'augmenter l'offre électrique mais de maîtriser la demande, de réduire les usages fossiles par des solutions efficaces et pilotables, et de préserver les territoires. Le SDDR doit être profondément révisé afin de reposer sur une trajectoire de moindre regret, intégrant les coûts complets, les capacités déjà engagées, la sobriété, l'efficacité énergétique et le respect des paysages, de la biodiversité et de la santé publique.



ON NE PEUT DÉBATTRE DU RÉSEAU SANS DÉBATTRE DU MODÈLE ÉNERGÉTIQUE

1. Une demande électrique structurellement surestimée

Le SDDR repose sur l'hypothèse d'une forte hausse de la consommation électrique à moyen et long terme, justifiant un renforcement massif des réseaux. Or, les données observées depuis plus de quinze ans montrent une stagnation, voire une baisse de la consommation électrique en France, liée à la sobriété, aux gains d'efficacité énergétique, à la désindustrialisation et à la hausse du prix de l'électricité. Même les scénarios récemment révisés par RTE reconnaissent désormais une demande inférieure à celle initialement anticipée.

Dans ce contexte, bâtir un schéma d'investissement de plusieurs dizaines de milliards d'euros sur des hypothèses maximalistes constitue un risque majeur pour les finances publiques et pour les consommateurs.

2. Une surproduction électrique et des surcapacités déjà engagées

La France dispose déjà d'un parc de production électrique très largement décarboné (nucléaire et hydraulique) et d'une capacité installée excédentaire. Les projets d'énergies renouvelables intermittentes déjà autorisés ou en file d'attente représentent des volumes considérables, souvent ignorés ou insuffisamment intégrés dans les scénarios du SDDR.

Cette accumulation mécanique de capacités non pilotables conduit à des épisodes de surproduction, d'écètements, de prix négatifs et à des mises à l'arrêt forcées du parc nucléaire, sans bénéfice climatique. Chaque nouvelle installation accroît le risque de coûts échoués et fragilise l'équilibre du système électrique.

3. Des coûts complets absents ou sous-évalués

Le SDDR présente des montants d'investissement élevés pour RTE, sans intégrer de manière lisible et exhaustive :

- les coûts cumulés des réseaux de transport et de distribution (RTE, Enedis, ELD),
- les coûts de raccordement spécifiques aux énergies intermittentes,
- les coûts de flexibilité, de pilotage et de gestion de l'intermittence,



- les coûts budgétaires des mécanismes de soutien (subventions, garanties de prix),
- les coûts indirects supportés par les consommateurs via le prix de l'électricité.

Cette absence d'approche en coût complet contrevient aux recommandations de nombreuses institutions nationales et internationales et empêche toute comparaison objective entre les différentes options énergétiques.

4. Une concurrence destructrice avec le nucléaire et l'hydraulique

Le développement massif des EnR intermittentes entre en concurrence directe avec le parc nucléaire et hydraulique existant, qui constitue pourtant l'ossature de la sécurité d'approvisionnement et de la décarbonation de l'électricité française. Les arrêts fréquents et non anticipés des réacteurs, imposés par la surproduction intermittente, augmentent les coûts, dégradent les conditions d'exploitation et affaiblissent la sûreté à long terme.

Remplacer une électricité déjà décarbonée par une autre, importée pour l'essentiel et intermittente, n'apporte aucun gain climatique et fragilise un atout stratégique national.

5. Des impacts environnementaux et sanitaires sous-estimés

Le SDDR ne prend pas suffisamment en compte les impacts cumulés des infrastructures électriques et des installations EnR sur :

- la biodiversité (oiseaux, chiroptères, milieux naturels),
- les paysages et le patrimoine,
- la santé des riverains (bruit, infrasons, stress),
- la fragmentation des territoires.

Les territoires ruraux et périurbains sont particulièrement exposés à cette industrialisation diffuse, souvent imposée sans réelle prise en compte des choix locaux exprimés par les communes.

6. Une atteinte à l'attractivité et à l'économie des territoires

L'implantation massive d'éoliennes, de centrales photovoltaïques au sol et d'infrastructures de réseau porte atteinte à l'attractivité touristique, agricole et résidentielle de nombreux territoires. Les retombées économiques locales sont faibles, temporaires et incertaines, tandis que les coûts paysagers, fonciers et sociaux sont durables.

Les collectivités se retrouvent dépendantes de recettes fiscales fragiles, exposées à des évolutions réglementaires et budgétaires qu'elles ne maîtrisent pas.

7. Un déficit démocratique et territorial

Les résultats de la concertation sur les zones d'accélération des EnR montrent un rejet massif de l'éolien terrestre et de l'agrivoltaïsme par les communes. Le SDDR ne tire pas les conséquences de cette expression démocratique et poursuit une logique descendante, technocratique, déconnectée des réalités locales.

8. Des alternatives crédibles et pragmatiques

ECEP51 défend une transition énergétique fondée sur :

- la sobriété et l'efficacité énergétique,
- la décarbonation directe des usages fossiles (chaleur, mobilité),
- le développement prioritaire des énergies pilotables et locales (hydraulique, biomasse raisonnée, géothermie, chaleur renouvelable),
- la valorisation du nucléaire existant et futur,
- un dimensionnement du réseau au plus juste, selon une logique de moindre regret.

CONCLUSION

Le Schéma Décennal de Développement du Réseau 2025-2040, tel que présenté, ne répond ni aux exigences de réalisme économique, ni aux impératifs environnementaux et territoriaux, ni au principe de bonne gestion des finances publiques. En fondant ses choix sur des hypothèses de consommation surestimées et sur un développement excessif des énergies intermittentes, il expose la France à des coûts durables, à des risques de surcapacités et à une dégradation de ses territoires.

ECEP51 demande une révision profonde du SDDR afin qu'il repose sur une trajectoire de moindre regret, intégrant l'ensemble des coûts complets, les capacités déjà engagées, les impacts cumulés et les choix exprimés par les territoires.

La transition énergétique ne peut réussir que si elle est pilotable, économiquement soutenable, socialement juste et respectueuse de l'environnement réel et du cadre de vie des citoyens.

